

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW  
Date de révision: 09 Mar 2020  
Numéro de révision: 2.00  
Page 1 de 16

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** MOBILCUT 250-NEW  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Code de produit:** 2015703010P5, 662668-60

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Fluide de coupe miscible à l'eau

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ESSO Société Anonyme Française  
Tour Manhattan  
La Defense 2  
5/6 Place de l'Iris  
F-92400 COURBEVOIE  
France

<b>Information technique sur le produit:</b>	0800 970 215
<b>N° du fournisseur (standard):</b>	+33 1 49 67 90 00
<b>Adresse internet pour les FDS:</b>	www.msds.exxonmobil.com
<b>Courriel:</b>	sds.france@exxonmobil.com
<b>Fournisseur / Enregistreur:</b>	(FR) +33 1 49 67 90 00

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):** +(33)-975181407 (CHEMTREC)  
**Centre antipoison:** (+33)1 4542 5959 (ORFILA)

<b>RUBRIQUE 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
-------------------	-----------------------------------

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008**

Irritation oculaire: Catégorie de danger 2. Sensibilisant cutané : Catégorie 1.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3.

H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H319 : provoque une sévère irritation des yeux.

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW  
Date de révision: 09 Mar 2020  
Numéro de révision: 2.00  
Page 2 de 16

H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

### Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

#### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Attention

#### Mentions de danger :

H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H319 : provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence :

P261: éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P264: se laver la peau soigneusement après manipulation. P272 : les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273: éviter le rejet dans l'environnement. P280: porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P333 + P313: en cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337 + P313: si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

**Contient:** 2-METHYL-4 ISOTHIAZOLIN-3-ON

## 2.3. AUTRES DANGERS

#### Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

#### Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Légèrement irritant pour la peau.  
Peut être irritant pour le nez, la gorge et les poumons.

#### Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 3 de 16

**3.1. SUBSTANCES** Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

**3.2. MELANGES**

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).**

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement #	Concentration *	Classification SGH/CLP
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60	< 0.05%	Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 2 H411, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318
2-METHYL-4 ISOTHIAZOLIN-3-ON	2682-20-4	220-239-6	NE	0.025 - < 0.1%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, EUH071, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 (M factor 10), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), Skin Corr. 1B H314
2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21	10 - 15%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319
octhilinone (ISO)	26530-20-1	247-761-7	NE	< 0.05%	Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), Skin Corr. 1B H314
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	112-34-5	203-961-6	01-2119475104-44	1 - < 5%	Eye Irrit. 2 H319
ALCOOLS GRAS EN C16-C18 ETHOXYLES	68920-66-1	500-236-9	01-2119489407-26	2.5 - 5%	[Aquatic Acute 3 H402], Aquatic Chronic 2 H411, Skin Irrit. 2 H315
SULFONATE DE SODIUM PETROLIER	68608-26-4	271-781-5	01-2119527859-22	1 - < 5%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

**RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS**

**4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**

**INHALATION**

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 4 de 16

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

## CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

## CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.

## INGESTION

Ne nécessite normalement pas de premiers secours. En cas de malaise, administrer les soins médicaux nécessaires.

## 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Douleurs oculaires, rougeur oculaire, larmolement, paupières gonflées, démangeaisons oculaires. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection. Démangeaisons et éruptions dues à une réaction allergique cutanée.

## 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Les affections existantes susceptibles d'être aggravées par l'exposition au produit sont notamment l'emphysème et l'asthme.

## RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes d'azote, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable.

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW  
Date de révision: 09 Mar 2020  
Numéro de révision: 2.00  
Page 5 de 16

Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >100°C (212°F) [EN/ISO 2592]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**

UEL: 6.5 LEL: 0.6 [Estimation]

**Température d'auto-inflammation:** >240°C (464°F) [Méthode de test non disponible]

## RUBRIQUE 6

### MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

##### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

##### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

#### 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

#### 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Demander conseil à un spécialiste. Ce produit s'émulsionne, se disperse ou est miscible avec l'eau.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

#### 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7

### MANIPULATION ET STOCKAGE

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW  
 Date de révision: 09 Mar 2020  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 6 de 16

### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux. Les fines particules métalliques d'usinage peuvent causer une dermabrasion et prédisposer à la dermatite. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades.

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit n'accumule pas l'électricité statique.

### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENUELLES INCOMPATIBILITES

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

**Température de stockage:** 5°C (41°F) - 40°C (104°F)

### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

## RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL		VLE	101.2 mg/m <sup>3</sup>	15 ppm		INRS
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL		VME	67.5 mg/m <sup>3</sup>	10 ppm		INRS
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	Fraction inhalable et vapeur	VME	10 ppm			ACGIH

Base réglementaire des VLEP, France: Articles R4412-149 et R4412-150 du Code du Travail.

**Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :**

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

### DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

#### Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	20 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	67.5 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

#### Consommateur

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 7 de 16

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	10 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	34 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	NA

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

#### CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 8 de 16

Le port d'un appareil respiratoire homologué à épuration d'air est recommandé pour les brouillards d'huile ou les poussières. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

**Protection des yeux:** Le port de lunettes de protection chimique enveloppantes est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Brun

**Odeur:** Caractéristique



Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 9 de 16

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible  
**pH:** 9.2[Méthode de test non disponible]  
**Point de fusion:** Aucune donnée disponible  
**Point de congélation:** Aucune donnée disponible  
**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** > 100°C (212°F) [Méthode de test non disponible]  
**Point d'éclair [Méthode]:** >100°C (212°F) [EN/ISO 2592]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable  
**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**  
 UEL: 6.5 LEL: 0.6 [Estimation]  
**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Méthode de test non disponible]  
**Densité de vapeur (air = 1):** Aucune donnée disponible  
**Densité (à 20 °C):** 0.979 [EN ISO 12185]  
**Solubilité(s) : eau** Emulsionne  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Aucune donnée disponible  
**Température d'auto-inflammation:** >240°C (464°F) [Méthode de test non disponible]  
**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible  
**Viscosité:** [N/D à 40°C] | 230 cSt (230 mm<sup>2</sup>/sec) à 20°C [Méthode de test non disponible]  
**Propriétés explosives:** Aucun  
**Propriétés oxydantes:** Aucun

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** < -10°C (14°F) [Méthode de test non disponible]

**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

### RUBRIQUE 10

### STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. CONDITIONS A EVITER:** Chaleur et gel., Sources d'ignition de haute énergie

**10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts

**10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

### RUBRIQUE 11

### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour	Des températures élevées une action mécanique peuvent produire

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 10 de 16

ce produit.	des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritant et occasionnant des lésions des tissus oculaires. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.	Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.

## TOXICITE DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITE AIGUE
2-METHYL-4 ISOTHIAZOLIN-3-ON	Mortalité par voie cutanée: DL50 242 mg/kg (Rat); Mortalité par inhalation: 4 hour(s) CL50 0.11 mg/l (Aérosol) (Rat); Mortalité par voie orale: DL50 120 mg/kg (Rat)
2-phénoxyéthanol	Mortalité par voie orale: DL50 1840 mg/kg (Rat)

## AUTRES INFORMATIONS

### Pour le produit lui-même:

Brouillard d'huile (huiles hautement raffinées) : des animaux exposés à des concentrations élevées de brouillard ont développé de la rétention d'huile, une inflammation, et des granulomes d'huile dans l'appareil respiratoire. Les huiles soumises à des températures élevées, à des conditions de craquage ou mélangées avec des huiles usagées peuvent introduire des composés aromatiques polycycliques ou des contaminants bactériens susceptibles de causer des cancers ou des affections respiratoires graves.



Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 12 de 16

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

**RUBRIQUE 14****INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**TERRE (ADR/RID):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

**MER (IMDG):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):**

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Non classé selon l'Annexe II

**AIR (IATA):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien

**RUBRIQUE 15****INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis):** AIIC, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

**15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT****Directives et Règlements UE applicables:**

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances... tel que modifié.

Directive 98/24/CE [...] concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 13 de 16

contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

## ENREGISTREMENT DU PRODUIT-STATUT:

### Lois et réglementations nationales:

**Maladies à caractère professionnel:** n° 601

**Maladies professionnelles:** n° 36

## 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

## RUBRIQUE 16 AUTRES INFORMATIONS

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

### Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels)

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 14 de 16

	gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul
Eye Irrit. 2; H319	Calcul
Skin Sens. 1; H317	Calcul

### LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

Acute Tox. 3 H301: Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger  
 Acute Tox. 4 H302: Nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger  
 Acute Tox. 3 H311: Toxique par contact cutané ; Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie de danger  
 Skin Corr. 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1  
 Skin Irrit. 2 H315: Provoque une irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger  
 Skin Sens. 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, catégorie de danger  
 Eye Dam. 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger  
 Eye Irrit. 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger  
 Acute Tox. 2 H330: Mortel par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger  
 Acute Tox. 3 H331: Toxique par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger  
 Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie [Aquatic Acute 3 H402]: Nocif pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie  
 Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie  
 Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie  
 EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

### LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.  
 Composition: Concentration - Note Une information a été retirée.  
 Composition: définie en tant qu'attestation (CLP) Une information a été modifiée.  
 Composition : information particulière Une information a été modifiée.  
 Composition: réglementé Une information a été modifiée.  
 Composition: Tableau(x) des substances à déclarer Une information a été modifiée.  
 Tableau des DNEL - consommateur Une information a été modifiée.

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 15 de 16

---

Tableau des DNEL - travailleur Une information a été modifiée.  
Tableau des DNEL Une information a été modifiée.  
DNEL - remarque Une information a été modifiée.  
GHS Classification environnemental Une information a été modifiée.  
GHS Dangers pour l'environnement Une information a été modifiée.  
GHS Classification pour la santé Une information a été modifiée.  
GHS Dangers pour la santé Une information a été modifiée.  
GHS Symbole de santé Une information a été modifiée.  
GHS Conseils de prudence - Prévention Une information a été modifiée.  
GHS Conseils de prudence - Réponse Une information a été modifiée.  
Identification des dangers: Dangers Physiques / Chimiques Une information a été modifiée.  
Identification des dangers: remarques pour données CLP Une information a été modifiée.  
Rubrique 1: Fournisseur Une information a été modifiée.  
Rubrique 1: Classification de danger Une information a été modifiée.  
Rubrique 1 : Code de produit Une information a été modifiée.  
Rubrique 1 : Utilisation prévu Une information a été modifiée.  
Rubrique 1 : Phrases d'utilisation prévue Une information a été modifiée.  
Rubrique 1 : Fournisseur Une information a été modifiée.  
Rubrique 2 : SGH (Nom d'enregistrement REACH) Contient du (de la) Une information a été ajoutée.  
Rubrique 2 : SGH Mention concernant la sensibilisation Une information a été retirée.  
Rubrique 4 : Symptômes et effets Une information a été modifiée.  
Rubrique 5: Conseils aux pompiers Une information a été modifiée.  
Rubrique 5: Dangers particuliers Une information a été modifiée.  
Rubrique 5: Moyens d'extinction inappropriés Une information a été modifiée.  
Rubrique 6 : Mesures de précautions pour l'environnement Une information a été modifiée.  
Rubrique 6 : Procédures de notification Une information a été modifiée.  
Rubrique 6 : Mesures de protection Une information a été modifiée.  
Rubrique 6: Références à d'autres sections Une information a été modifiée.  
Rubrique 7 : Stockage Une information a été modifiée.  
Rubrique 7 : Accumulateur de charges statiques Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Contrôle de l'exposition - Note Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Valeurs limites d'exposition Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Protection des mains Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Protection individuelle Une information a été modifiée.  
Rubrique 8: Tableau des PNEC Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Protection de la peau et du corps Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Informations générales Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Autres informations Une information a été modifiée.  
Rubrique 9: Propriétés oxydantes Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : pH Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Note sur les propriétés physiques et chimiques Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Solubilité dans l'eau Une information a été modifiée.  
Rubrique 11 Toxicité des substances - Tableau Une information a été modifiée.  
Rubrique 11: Tableau substance toxicologique Une information a été modifiée.  
Rubrique 11: Toxicité aiguë - Tableau Une information a été modifiée.  
Rubrique 11: Informations complémentaires Une information a été modifiée.  
Rubrique 11: Effets chroniques/Autres - Pour le produit lui-même Une information a été modifiée.  
Rubrique 11 : Autres effets sur la santé Une information a été modifiée.  
Rubrique 11 : Autres effets sur la santé Une information a été retirée.  
Rubrique 11 : Sensibilisation cutanée - Conclusion Une information a été modifiée.  
Rubrique 12 : Toxicité aquatique aiguë Une information a été modifiée.

Nom du produit: MOBILCUT 250-NEW

Date de révision: 09 Mar 2020

Numéro de révision: 2.00

Page 16 de 16

---

Rubrique 12 : Biodégradation Une information a été modifiée.  
Rubrique 13: Conseils relatifs à l'élimination Une information a été modifiée.  
Rubrique 13: Conseils relatifs à l'élimination - Note Une information a été modifiée.  
Rubrique 13: Note déchet dangereux/réglementation européenne Une information a été modifiée.  
Rubrique 13: Code de déchet européen - NOTE Une information a été modifiée.  
Rubrique 14: MER (Annexe II Marpol) - 14.7 Une information a été modifiée.  
Rubrique 14: MER (Annexe II Marpol) Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Directives et Règlements UE applicables Une information a été modifiée.  
Rubrique 15 : Réglementations /Législations CE Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Directives et réglementation UE applicables Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Etiquetage Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.  
Rubrique 16: Classification CLP/GHS Une information a été modifiée.  
Rubrique 16: Légende des mentions de danger Une information a été modifiée.  
Rubrique 16: MSN, MAT ID Une information a été modifiée.  
Section 16 : Références bibliographiques et sources de données Une information a été modifiée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 0, 0, 0, 2, 2, 1

PPEC: D

DGN: 7181227XFR (1027473)

---

<b>ANNEXE</b>
---------------

Annexe non requise pour ce produit.